

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>9 Le contrôle de la firme et de son environnement</b> <b>9.10 Le gouvernement d'entreprise</b>	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

- « **A plage de déclenchement** ». La variation du prix importe.
  - L'ordre d'offre se transforme en « à cours limité » dès lors que le prix atteint une limite basse.
  - L'ordre de demande se transforme en « à cours limité » dès lors que le prix atteint une limite haute.
- « **Tout ou rien** ». La quantité et le prix importent.
  - L'ordre d'offre est exécuté dès qu'il existe un ou plusieurs demandeurs pouvant le satisfaire en terme de prix et de quantité demandés.
  - L'ordre de demande est exécuté dès qu'il existe un ou plusieurs offreurs pouvant le satisfaire en terme de prix et de quantité offerts.

#### 9.10.4.4 La cotation des titres

Il existe deux systèmes de cotation comme nous l'avons vu dans le tableau présentant les marchés boursiers :

- **La cotation fixe.** Le prix de l'actif est fixé une fois – à 15 heures – ou deux fois par jour – à 11 heures 30 et à 16 heures selon la méthode du fixing.
- **La Cotation Assistée en Continu (CAC).**
  - Les ordres d'achat et de vente du jour sont enregistrés avant l'ouverture depuis 7 heures 45, ce qui permet d'établir le cours d'ouverture selon la méthode du fixing.
  - Le prix de l'actif est calculé en continu en fonction de l'offre et de la demande entre 9 heures et 17 heures. Il s'agit d'un fixing dès lors qu'un nouvel ordre apparaît dans le carnet d'ordre.
  - Les ordres d'achat et de vente du jour sont enregistrés après la clôture jusqu'à 17 heures 5, ce qui permet d'établir le cours de clôture selon la méthode du fixing.
  - L'heure d'ouverture peut être repoussée de quart d'heure en quart d'heure si la côte issue du fixing s'écarte respectivement de plus de 10 %, 15 %, 20 % et 21,25 % de la côte de la veille. Au pire, il n'y a pas de cotation.

&

a

Le principe du **fixing** est de maximiser le nombre de transactions. Il est calculé :

- Sans tenir compte des ordres « à tout prix » ou « au prix du marché » tant que la cotation continue n'a pas lieu.
- Sans tenir compte des ordres « à cours limité » ou « à seuil de déclenchement » s'ils ne sont pas encore transformés.

..

Voici un carnet d'ordres de bourse alimenté en attendant l'ouverture :